



PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE LA PRÉFECTURE

Vous êtes chasseur, tireur sportif ou de ball-trap, ou **vous détenez au moins une arme*** ?

Vous avez l'obligation de créer votre compte personnel dans le Système d'Information sur les Armes (SIA) afin de ne pas être considéré comme étant en détention illégale de vos armes et faire l'objet d'un dessaisissement.

<https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>



Afin de vous accompagner dans cette démarche, trois permanences sont organisées par la préfecture :

- à la sous-préfecture de Château-Chinon : le jeudi 10 avril 2025 de 10h00 à 12h00
- à la sous-préfecture de Clamecy : le mardi 15 avril 2025 de 10h00 à 12h00
- à la sous-préfecture de Cosne-Cours-sur-Loire : le jeudi 17 avril 2025 de 10h00 à 12h00

Pour prendre rendez-vous et ainsi gagner en efficacité, vous pouvez contacter le service des armes :

par téléphone : 03 86 60 70 89
par mail : pref-securite-armes@nievre.gouv.fr

Pour procéder à la création de votre compte SIA , **pensez à vous munir de :**

- **Votre pièce d'identité** : carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour (pour les étrangers UE et hors UE)
- **Un justificatif de domicile**
- **Votre permis de chasser si vous êtes chasseur**
- **Votre licence de tir ou de ball-trap si vous êtes licencié**

*seuls les fusils de chasse à canons lisses acquis avant le 1^{er} septembre 2011 ne sont pas soumis à déclaration